



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 30 janvier 2021, convoqué le 26/01/2021

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, E. Mascret, C. Bourrat, L. Dujardin, J. Lehoux, P. Maisonneuve, T. de Ferrières, S. Lamouille, P. Avril, D. Ferrandin, M.-C. Willaume

Procurations : C. Huet à L. Dujardin, P. Boquet à S. Apruzzese, G. Aubry à D. Ferrandin

Laurence Dujardin est nommée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 10h00.

- 1) Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers.
- 2) Monsieur le Maire demande que soit ajoutée à l'ordre du jour une délibération concernant la suppression des zones réservées, cadastrées ZH183 et ZH13 au PLU. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour proposée.

3) Présentation du projet d'aménagement du cœur de bourg par Bastien Amy, paysagiste et associé au sein du cabinet Gilson

Le projet présenté prévoit la mise en valeur de l'Eglise, édifice prégnant du village, l'enfouissement des réseaux sur tout ou partie de la Grande rue, la mise en sécurité des piétons, la limitation de la vitesse pour les véhicules, l'implantation d'une terrasse devant l'auberge et le réaménagement paysagé de la place devant la mairie.

Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, remercie Bastien Amy pour la qualité de sa présentation.

Monsieur le Maire a déjà informé les concessionnaires de réseaux, l'enfouissement représentant la première étape du chantier. Il précise que la commission des finances étudiera les trois propositions reçues au vu du compte administratif 2020, de l'état de la trésorerie de la commune et de l'ordre de priorité accordé aux différents projets.

Il ajoute que l'un des deux emprunts contractés par la commune arrive à échéance le 07/12/2021. Le recours à l'emprunt peut donc représenter une opportunité de financement, vu les taux intéressants pratiqués actuellement. Là encore, la commission finances sera souveraine.

D. Ferrandin soulève la question du stationnement aux abords de l'école, aux heures d'entrée et de sortie. Il s'interroge sur la pertinence de la suppression de 4 places, dans un contexte déjà tendu.

Monsieur le Maire suggère de faire œuvre de pédagogie auprès des publics concernés et transmettra ce point de réflexion au cabinet Gilson.

T. de Ferrières approuve la démarche du cabinet Gilson qui a intégré des données techniques dans sa présentation.

S. Apruzzese prévient le conseil municipal que la Grande rue étant une route départementale, il ne sera plus possible d'intervenir sur cette même voie pendant 15 ans une fois les travaux réalisés, d'où la nécessité de réfléchir à une approche globale et non morcelée.

4) Point ajouté à l'ordre du jour : suppression de la zone de mixité sociale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la procédure simplifiée du PLU concernant les zones de mixité sociale n° 2 et 3, cadastrées ZH183 et ZH13, n'a fait l'objet d'aucune remarque suite à la consultation des

administrés. Les Personnes Publiques Associées également consultées, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer du PLU les zones réservées n° 2 et 3.

5) Modification des statuts du Syndicat des Eaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat des Eaux étant à cheval sur 2 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), grâce à la commune de Mondreville, il peut conserver la maîtrise d'œuvre de ses compétences « eau » et « assainissement », même si elles ont été transférées par la loi depuis le 01/01/ 2020 à l'Agglo du Pays de Dreux.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification de l'article 1 des statuts du Syndicat pour tenir compte de cette spécificité.

6) Désignation des délégués CLECT

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal peut procéder à la désignation de ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) auprès de l'Agglo du Pays de Dreux pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les délégués suivants :

- Titulaire : Michel Malhappe
- Suppléante : Sophie Apruzzese

7) Auberge gilloise : rachat des équipements présents

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu rendez-vous le 28 janvier avec M. Santoro, gérant de la société BELAB et Maître Zeglin, avocat.

M. Santoro a signifié la fin de son activité au 7 février 2021. Des repreneurs sérieux sont en pourparlers avec la mairie et M. Santoro pour redémarrer l'activité dans le courant du printemps 2021.

Afin de faciliter la transition, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, d'assurer le portage financier de la reprise du matériel (électroménager, mobilier, vaisselle et matériels divers) ainsi que des consommables non entamés pour les montants respectifs de 35 000 € TTC et 450 € TTC. Ces acquisitions seront par la suite refacturées aux repreneurs.

8) Auberge gilloise : renonciation aux loyers dus entre le 1^{er} juillet 2020 et la date de cessation d'activité par la société Belab

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, de faciliter la sortie d'activité de M. Santoro en renonçant aux loyers dus depuis le 1^{er} juillet 2020. Il met en garde contre une procédure de recours, souvent longue, qui risquerait de freiner la réouverture du commerce en compromettant sa reprise.

Il propose également que les repreneurs bénéficient des mêmes conditions de loyer que celles qui avaient été accordées à la société Belab, à savoir un an de loyers gratuits, puis un loyer modéré et négocié stable sur au moins trois années.

9) Présentation des projets 2021 / 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau synthétique des projets sur lesquels la commission finances devra se positionner prochainement, ainsi que les subventions attendues.

10) Demandes de subventions

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès des organismes financeurs (Etat, Département, Région, Territoire d'Energie, Agglo) pour les opérations et travaux suivants :

- Logement au-dessus de la mairie
- Changement des huisseries de la salle de motricité de l'école maternelle
- Création d'un cabinet médical ou paramédical à l'atelier communal
- Enrochement du fossé des Rostys
- Achat de matériel pour faciliter l'entretien des espaces verts communaux
- Travaux cœur de bourg

11) Tour de table

S. Apruzzese met en garde les habitants qui souhaitent se raccorder à la fibre contre les travaux de finition des fournisseurs, qui font très souvent appel à des sous-traitants parfois peu méticuleux. Elle indique qu'Eure-et-Loir Numérique, propriétaire du réseau, a dédié un espace de signalement des problèmes rencontrés sur son site internet. Ainsi, tout administré concerné est vivement invité à effectuer cette démarche et à prévenir la mairie si le domaine public est concerné.

S. Lamouille informe le conseil municipal que le nouveau complexe sportif de Saussay a été inauguré par le Syndicat Mixte Intercommunal du Canton d'Anet (SMICA). Les équipements sont tout neufs et bien adaptés, même si l'évolution sanitaire a mis fin provisoirement à leur utilisation.

D. Ferrandin souhaiterait que les usagers soient prévenus plus rapidement en cas de panne électrique ou de coupure d'eau. Récemment, les coupures d'électricité ont grandement perturbé le village, notamment les habitants en télétravail et les personnes les plus vulnérables.

E. Mascret indique que les informations obtenues de la part du concessionnaire ont été relayées en temps réel sur le site internet de la commune.

D. Ferrandin signale que le lavoir situé en bas de la Grande rue est abîmé et nécessite quelques réparations.

D. Ferrandin porte à l'attention du conseil municipal la couleur de l'eau jaune de l'eau qui coule des drainages de la rue des Rostys.

Monsieur le Maire se renseigne et va demander un prélèvement.

P. Avril prévient le conseil municipal que réapparaissent des trous sur la chaussée de la rue de Fumeçon.

S. Lamouille ajoute que les talus sont déstabilisés car gorgés d'eau de pluie et fortement sollicités lors du croisement de véhicules, vu l'étroitesse de la voie.

Monsieur le Maire indique que Francis Pecquenard, conseiller départemental en charge de la voirie, a entendu le problème ainsi que la circulation des poids lourds dans le village lors de sa récente visite dans la commune.

P. Avril s'interroge sur l'équipement d'un défibrillateur pour la commune.

Monsieur le Maire répond que la question n'a pas encore été tranchée. Si une décision devait être prise dans ce sens, il souhaiterait qu'une formation soit dispensée en parallèle.

S. Apruzzese ajoute que dès qu'un défibrillateur est utilisé, il doit être changé. Elle propose de plutôt proposer une formation plus large aux gestes de premiers secours.

C. Bourrat se range à l'avis de S. Apruzzese et précise que cette formation, à actualiser tous les deux ans, vise à adopter les bons réflexes en cas d'accident.

S. Lamouille partage cet avis, d'autant que la formation permet aussi d'apprendre à alerter correctement, une phase essentielle de la prise en charge par les secours de premières urgences.

T. de Ferrières félicite Monsieur le Maire pour les travaux de la mairie.

P. Maisonneuve propose de prévoir une continuité des travaux, à la suite de ceux concernant le cœur de bourg, vers la rue de Bréval.

T. de Ferrières s'interroge sur la pertinence d'un affichage réglementaire numérisé, type PanneauPocket.

D. Ferrandin propose aussi de réfléchir à un moyen de communication sur les téléphones portables, plus accessibles aux personnes âgées.

S. Apruzzese précise que la mise à jour du site internet représente un gros travail de communication, bien plus complet qu'une notification sur un téléphone portable. Ce canal doit rester prioritaire car trop d'information tue l'information.

L. Dujardin souhaite aussi que les habitants continuent à être moteurs dans leurs démarches de recherche d'informations et préfère privilégier le site.

Monsieur le Maire propose de creuser ce point plus en détail.

E. Mascret regrette que ses voisins et elle-même soient les oubliés de la fibre, malgré de nombreuses relances.

Monsieur le Maire propose de relancer également de son côté.

M. C. Willaume indique que la rue de la Gare n'a plus de panneau de rue. Il conviendrait de le remettre.

C. Bourrat informe le conseil municipal que la démarche pour finaliser la boucle de randonnée pédestre « la souche noire » avance bien. Quand la signalisation sera arrêtée, le tracé fera l'objet d'une communication dans le prochain Tambour du Radon et sur le site internet. 2 dates sont d'ores et déjà retenues pour le pré-balisage.

L. Dujardin a relevé que 3 terrains sont à vendre sur la gauche de la route conduisant à la gare. Cet endroit étant propice à la promenade, elle demande comment sera organisé le stationnement. Le maire rappelle que le PLU exige trois places de stationnement sur la propriété pour toute nouvelle construction.

D. Ferrandin note que des jalons ont été posés à cet endroit, laissant supposer que la bande d'herbe disponible pour les piétons serait de 3 à 4 m de large.

D'autre part, à l'angle de l'impasse du Chanvre et de la rue de la Gare, la mairie pourrait, si nécessaire, exercer son droit de préemption sur une partie du terrain.

T. de Ferrières indique qu'il est possible d'exproprier une bordure sur 2 m de large sans enquête publique

S. Apruzzese ajoute qu'une mention particulière peut toujours être ajoutée sur l'avis du Maire lors de la demande de permis de construire.

T. de Ferrières regrette que figurent sur les panneaux de certains terrains à vendre des projets de construction parfois farfelus. Il souhaite que la commune reste très vigilante sur le respect du PLU.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est illégal de faire figurer un bâtiment fictif dans un projet de construction. En revanche, il se refuse à associer de façon systématique la modernité avec la laideur en matière d'architecture.

P. Avril demande si, à la suite des travaux du Château de Vitray, la route sera remise en état.

Monsieur le Maire y veillera.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la date retenue pour la signature de la convention avec Eure-et-Loir Nature sur la problématique eau, devant la presse, est le samedi 6 mars 2021 à 10h.

Monsieur le Maire indique que la Préfecture a mis en place une procédure pour faciliter la vaccination des personnes de 75 ans et plus de la commune. Toutes les personnes concernées ont ou vont être contactées par Monsieur le Maire au plus tard en tout début de semaine. Le nom des volontaires sera transmis à la Préfecture pour finaliser la prise de rendez-vous et l'organisation du transport vers le centre de vaccination de Dreux, le cas échéant.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 12h10.